

Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 01-01-2021-CM : DOB 2021 et Rapport d'Orientations Budgétaires - budget Commune et budgets annexes

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante, avant l'examen du budget, un rapport d'orientations budgétaires. Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport présente :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette.

Le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires (DOB) donne lieu à délibération de l'assemblée qui prend acte de la tenue du débat et le rapport fait l'objet d'une transmission à la préfecture et d'une mise à disposition du public.

La collectivité aura à gérer sur 2021, le budget principal, les budgets annexes (port de plaisance, cinéma camping) ainsi que l'ouverture de 2 budgets lotissements dont l'un pour le foncier de l'ex STM rue de la Ville Gautier ou le notaire souligne à la mairie que les ventes sont soumises de plein droit à la TVA.

Le rapport a été présenté en commission des finances le 25 janvier 2021.

Les budgets primitifs seront proposés au vote du conseil municipal le 24 mars 2021.

Après avoir délibéré et vote par 24 voix pour et 9 abstentions (M. ROSNER, Mme FICHELSON, M. HONORÉ, Mme BLANCHARD, M. DARCHE, Mme MACHET, M. LARUPT, M. LÉGER, M. ESCANDE),

le Conseil Municipal prend acte de la présentation du DOB et du débat relatif aux orientations budgétaires 2021 des budgets Commune, Port, Camping, Cinéma et Lotissements.

Le Maire

Paul CHAUVIN



Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 02-01-2021-CM : Emplois associatifs locaux : renouvellement des conventions avec le Conseil Départemental et les associations Pordic Binic football-club et Tennis-club

Le Département soutient plus de 360 emplois dans près de 260 associations. Il apporte son concours financier à 5 emplois au sein d'associations de Binic-Etables Sur Mer. Le département sollicite le renouvellement de 2 d'entre eux pour la période 2021-2024 :

- Tennis Club d'Etables-Sur-Mer (1 emploi d'animateur sportif),
- Pordic - Binic Football Club (1 emploi d'animateur sportif).

Les projets de renouvellements des contrats relatifs aux associations jeunesse vous seront soumis ultérieurement.

Le renouvellement du soutien du département aux associations est conditionné au maintien, par la commune, de la subvention à l'emploi. Aussi le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de faire connaître sa position au département.

L'aide annuelle apportée par le département demeure limitée à l'aide octroyée par la collectivité locale et est plafonnée à 8 000 € pour un équivalent temps plein.

La convention est conclue pour une durée de 4 années. Elle peut être dénoncée annuellement par chaque co-financeur public, ou en cas de non-respect des engagements de l'association, en cas de suppression de l'emploi ou cessation d'activité de l'association.

Vu la délibération du 16 décembre 2020 portant attribution des subventions 2021 aux associations ;

Vu l'avis favorable de la commission association en date du 11 janvier 2021 ;

Association	Participation annuelle communale 2017-2020	Proposition de participation annuelle communale 2020-2024
Tennis-club d'Etables-Sur-Mer	8 000 €	8 000 €
Pordic-Binic football-club *	4 000 €	4 500 €

* participation de la commune de Pordic de 4 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

La reconduction des conventions avec le Conseil Départemental de son aide financière aux emplois associatifs locaux pour les associations « Pordic – Binic football-club » et « Tennis-Club d'Etables-sur-Mer ;

Autorise le Maire à signer les nouvelles conventions

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 03-01-2021-CM : Subventions 2021 : Additif (Chat'grain et les Cavaliers du Ponto)

Lors du vote des subventions au conseil municipal du 13 décembre 2020, certaines subventions ont demandé une complétude du dossier. La commission « vie associative » réunie le 11/01/2021 propose l'additif subventions suivant :

Chat'grain : l'association prend en charge la stérilisation des chats de la commune. En 2020, c'est une centaine de stérilisation qui ont été effectuées à Binic. Par la suite, l'association propose les animaux à l'adoption. La municipalité propose une subvention de 350 €.

Centre équestre d'Etables-sur-Mer : L'établissement équestre est constitué d'une association dénommée Les Cavaliers du Ponto. Cette association comporte 32 jeunes de la commune de Binic-Etables-sur-Mer. La municipalité propose un accompagnement de 35 € pour chaque jeune de la commune, représentant une subvention de 1 120 €.

Les crédits nécessaires figurent dans l'enveloppe annuelle 2021 votée le 13/12/2020.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 04-01-2021-CM : Subventions 2021 : Cession foncier à COOPALIS : Ilot Guillou de Mézillis

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser un programme d'habitat situé dans le secteur ilot Guillou de Mézillis du bourg d'ETABLES-SUR-MER (rue du 8 mai 1945).

Le 15 mars 2011, la Commune d'ETABLES-SUR-MER - devenue depuis Commune de BINIC ETABLES-SUR-MER - et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières afin de formaliser la demande d'intervention de la commune auprès de l'EPF Bretagne, en vue de la réalisation d'un programme d'habitat situé dans le secteur précité. Cette convention a défini entre autres les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le prix de revente.

Par la suite l'EPF Bretagne s'est rendu propriétaire de la majeure partie du périmètre de 4 297 m² ainsi conventionné par la maîtrise de la pleine propriété des parcelles cadastrées AM 590, 591, 592, 659 et 658 d'une contenance totale de 2 888m² ainsi que des deux tiers indivis de la parcelle AM 660 d'une contenance de 41m².

Le portage financier de l'opération d'acquisition du foncier a été assuré par l'EPF et la commune a procédé au remboursement de l'établissement au terme de l'opération foncière (300 529 .86 €).

Fin 2019, une convention d'aménagement a été signée entre la commune et COOPALIS en vue de la réalisation d'une opération de maisons d'habitation sur un terrain constitué des parcelles cadastrées AM 658,659,592,591 et 590 pour une contenance de 2888 m2 situé rue du 8 mai 1945 à Etables-sur-Mer.

Après négociation avec COOPALIS, ce dernier, par courrier du 30/11/2020, a accepté de revoir le prix d'acquisition du foncier à hauteur de 94 000 € contre 60 000 € précédemment.

Le programme de l'opération du bailleur consiste en la réalisation de 5 maisons individuelles (accession à la propriété) et de 3 maisons locatives et une quinzaine de places de stationnement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- valide la cession de foncier à COOPALIS (parcelles AM 660, 658, 659,590, 591, 592) pour une contenance de 2 929 m2 au prix de 94 000 €.
- autorise le Maire à signer l'acte auprès de l'étude notariale ainsi que toutes pièces se rattachant à cette opération dont celle relatif à la parcelle AM 660 qui doit être partagée entre deux propriétaires distincts.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :

27 janvier 2021

Date d'affichage des délibérations :

09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 05-01-2021-CM : Régularisation de parcelles rue le Saulnier de Saint-Jouan

La parcelle cadastrée 007AM 0373, d'une superficie de 2 m², et la parcelle cadastrée 007 AM 0750, d'une superficie de 14 m², constituent une partie de la voirie de la rue François Le Saulnier de Saint- Jouan, mais appartiennent toujours au propriétaire de la parcelle attenante : 007AM 075.

Il convient de régulariser la situation.

Cette opération entre dans le cadre global de régularisation de plusieurs dossiers de cette nature sur le territoire communal.

Il est proposé d'approuver l'intégration dans le domaine public communal les parcelles 007 AM 0373 et 007 AM 0750, et d'autoriser le maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

La cession se fait à titre gratuit.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette intégration et la signature par le Maire de l'acte à intervenir avec l'étude notariale.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 06-01-2021-CM : Pacte de gouvernance Saint-Brieuc Armor Agglomération

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 institue un nouveau rendez-vous obligatoire après les réinstallations des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération est tenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Par délibération DB-282-2020 du Conseil d'Agglomération du 17 décembre 2020, le pacte de gouvernance a été adopté.

L'avis des Conseils municipaux dans les communes membres est donc sollicité, qui disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission pour se prononcer.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-2-2 ;

VU l'avis de la Conférence des Maires en date du 10 décembre 2020

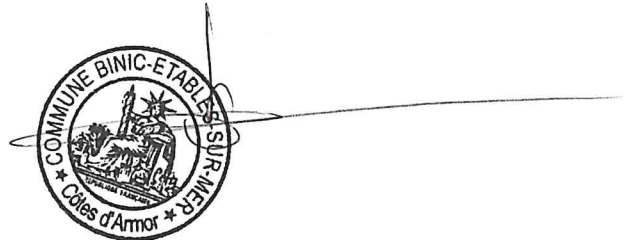
VU la délibération DB-282-2020 du 17 décembre 2020 prenant acte du pacte de gouvernance par Saint Brieuc Armor Agglomération

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et vote par 17 voix pour, 2 contre (M. LE GUERN et Mme WERNER) et 14 abstentions (Mme MITNIK, M. ROSNER, M. TREUSSARD, Mme PENVEN, Mme MEUNIER, M. HERISSARD, M. BÉZELY, Mme FICHELSON, Mme LENOIR, M. ROUSSEAU, M. NAFFRECHOUX, M. LÉGER, Mme VIDEMENT, M. ESCANDE),

ADOpte le pacte de gouvernance de Saint Brieuc Armor Agglomération.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Date de convocation :

27 janvier 2021

Date d'affichage des délibérations :

09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33



Délibération N° 07-01-2021-CM : Rapports CLECT de Saint-Brieuc Armor Agglomération du 15 décembre 2020 et DAC

La CLECT (la commission d'évaluation des charges locales transférées) de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est réunie le 15 décembre 2020 pour l'adoption de plusieurs rapports qui doivent être validés par le Conseil Municipal dans un délai de 3 mois.

L'objet de la CLECT est de valider les calculs et rapports pour permettre leur imputation sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) conformément au pacte fiscal et financier entre l'EPCI et les communes de l'agglomération.

La Commission d'évaluation des charges locales transférées (CLECT) s'est réunie pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées, comme chaque année. Les rapports correspondants sont présentés en annexe de la présente délibération.

Pacte de confiance et de gouvernance : neutralisation des effets de la fusion intercommunale sur la DGF et le FPIC - année 2020

Le Pacte a prévu que les effets de la fusion intercommunale de 2017 sur la DGF et le FPIC des Communes seraient neutralisés à la hausse comme à la baisse. Ces dispositions étaient prévues pour être appliquées en 2017 et 2018.

En amont de la formalisation d'un nouveau Pacte, il a été proposé de proroger plusieurs dispositions financières du Pacte de 2017 : versement du fonds communautaire de fonctionnement (FCF) et neutralisation précitée.

Un travail sur le nouveau du Pacte a été initié en 2020, le débat est en cours à l'agglomération et pourrait être adopté au cours du second semestre 2021.

Une commission plénière du conseil le moment venu sera proposée aux élus sur cette évolution.

Ajustement des DAC au titre des documents d'urbanisme (PLU)

La compétence d'élaboration de ces documents a été transférée à l'Agglomération depuis 2017, en application de la loi dite « ALUR » (2014).

La CLECT du 6 novembre 2019 s'est prononcée sur les modalités financières du transfert de la compétence. La CLECT du 15 décembre 2020 a validé la refacturation aux communes des charges relatives aux PLU communaux pour l'année 2019 via les DAC.

Mise à jour de l'évaluation des charges et des DAC au titres des services communs

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont choisi de mettre en commun plusieurs services permettant notamment, pour certains d'entre eux, d'apporter une expertise et une ingénierie aux communes membres qui le souhaitent.

En vertu des conventions signées entre les deux structures, les coûts sont supportés par l'Agglomération, qui refacture à la Ville la part qui lui correspond par une diminution équivalente de sa DAC.

Cela concerne les services suivants :

- Aménagement de l'espace public et déplacements,
- Architecture,
- Ressources humaines,
- Commande publique.

La CLECT du 15 décembre 2020 a évalué les charges à refacturer.

Fixation de la réfaction de DAC définitive relative au financement de l'ARIC

Tout élu, quel que soit son statut dans l'assemblée délibérante, ayant droit à une formation adaptée à ses fonctions, les Communes et l'Agglomération ont souscrit une adhésion groupée en juillet dernier à l'Association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC). Cette adhésion groupée permet de bénéficier d'une cotisation réduite, d'un montant total de 10 000€. Le montant de cette cotisation, supporté par l'Agglomération, doit être partagé avec les communes : 5 025 € pris en charge par l'Agglomération et 4 975 € remboursés par les Communes. La CLECT du 15 décembre 2020 s'est prononcée sur la refacturation aux communes par une réfaction de DAC.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées joints en annexes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve par 31 voix pour et 2 contre (M. LÉGER et M. ESCANDE),

APPROUVE les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées joints en annexe,

APPROUVE les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit le montant suivant pour les Communes.

Modulations DAC	Neutralisation effet fusion (Pacte)	Cotisation ARIC	PLU charges 2019 à rembourser	Pi		
				Envoyé en préfecture le 22/12/2020	Reçu en préfecture le 22/12/2020	Affiché le 22 DEC 2020 ID : 022-200069409-20201217-DB_0288_2020-DE
BINIC-ETABLES	-59 935 €	0 €	-3 384 €	555 €	0 €	0 €
BODEO	1 340 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FOEIL	7 080 €	-72 €	-5 040 €	827 €	0 €	0 €
HARMOYE	11 899 €	-53 €	0 €	0 €	0 €	0 €
HILLION	-75 053 €	-540 €	-486 €	80 €	0 €	0 €
LANFAINS	-172 €	-157 €	-10 775 €	1 768 €	0 €	0 €
LANGUEUX	-37 934 €	-652 €	-8 845 €	1 451 €	0 €	0 €
LANTIC	-3 724 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LESLAY	929 €	-53 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MEAUGON	-21 652 €	-72 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PLAINE-HAUTE	67 282 €	-91 €	-20 580 €	3 376 €	0 €	0 €
PLAINTEL	73 373 €	0 €	-22 236 €	3 648 €	7 166 €	0 €
PLEDRAN	-3 820 €	-139 €	-600 €	98 €	2 884 €	0 €
PLERIN	-69 398 €	-158 €	-6 214 €	1 020 €	0 €	0 €
PLOEUC-LHERMITAGE	55 627 €	0 €	-4 500 €	738 €	0 €	0 €
PLOUFRAGAN	-51 372 €	-158 €	-8 729 €	1 432 €	0 €	0 €
PLOURHAN	-5 242 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PORDIC	-34 708 €	-139 €	-10 961 €	1 798 €	7 500 €	0 €
QUINTIN	20 687 €	-402 €	-1 440 €	236 €	0 €	0 €
SAINT-BIHY	-140 €	-53 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-BRANDAN	11 582 €	-91 €	-205 €	34 €	0 €	0 €
SAINT-BRIEUC	-71 384 €	-1 397 €	-44 266 €	7 261 €	0 €	-281 398 €
SAINT-CARREUC	88 629 €	-91 €	-12 175 €	1 997 €	0 €	0 €
SAINT-DONAN	-30 €	-72 €	-1 975 €	324 €	0 €	0 €
SAINT-GILDAS	20 335 €	-53 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-JULIEN	-1 955 €	-91 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	24 672 €	0 €	-16 343 €	2 681 €	0 €	0 €
TREGUEUX	-40 701 €	-139 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TREMUSON	-1 367 €	-91 €	-130 €	21 €	0 €	0 €
TREVENEUC	24 620 €	0 €	-22 240 €	3 648 €	0 €	0 €
VIEUX-BOURG	4 182 €	-72 €	0 €	0 €	0 €	0 €
YFFINIAC	5 437 €	-139 €	-10 881 €	1 785 €	0 €	0 €
TOTAL	-60 913 €	-4 975 €	-212 005 €	34 778 €	17 550 €	-281 398 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



**Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer**

**Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021**

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021
--

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 09-01-2021-CM : Adhésion de la Commune à BRUDED :

L'association BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) a été présentée au Conseil Municipal par, Monsieur SERVEL, chargé de développement, lors du dernier conseil municipal de décembre 2020.

BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.

Conscient de la nécessité d'avoir une approche territoriale et transversale de tous ces enjeux, le réseau a décidé de s'ouvrir aux intercommunalités. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 170 communes et 3 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :

- Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...)

- Capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, ...

- Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au réseau BRUDED et la cotisation annuelle est de 0,20 € par habitant.

Le Conseil Municipal adopte et valide à l'unanimité l'adhésion de la Commune au réseau BRUDED à compter de 2021 et autorise le Maire à signer les actes correspondants dont le règlement de la dépense.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :

27 janvier 2021

Date d'affichage des délibérations :

09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 10-01-2021-CM : Dérogation aux rythmes scolaires :

Par une délibération du 13 février 2018, la Commune de Binic – Etables-sur-Mer a, conformément au décret 2017-1108 du 27 juin 2017, décidé de demander à compter de rentrée 2018 une dérogation à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

En effet l'organisation légale repose sur 9 demi-journées, l'organisation dérogatoire sollicitée par la Commune porte sur 8 demi-journées.

Pour la rentrée 2021, la Commune doit renouveler sa demande de dérogation auprès du Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Le dossier doit être déposé avant le 8 mars prochain et l'avis des conseils d'école est sollicité. Ces derniers n'ont fait aucune demande de modification et se réuniront au courant du mois de février pour émettre un avis formel.

Vu l'avis de la commission enfance en date du 21 janvier ;

Il vous est proposé de solliciter le renouvellement de la dérogation pour une organisation des rythmes scolaires des écoles publiques de la Commune sur 4 jours (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) sous réserve de l'avis conforme des deux conseils d'école.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 3 contre (M. HONORÉ, Mme BANCHARD, Mme MACHET), 3 abstentions (M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ), adopte la présente délibération.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 11-01-2021-CM : Convention ENEDIS /Commune parcelle AL 375

Des ouvrages électriques ont été implantés sur une parcelle appartenant au domaine privé de la Commune. Cette implantation donne lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé. La parcelle cadastrée concernée est la suivante : AL 375 rue de la République.

Le notaire d'ENEDIS demande la signature d'une convention aux frais de l'entreprise.

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte auprès de l'étude des Notaires de la Visitation à Rennes.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 12-01-2021-CM : Pataugeoire : phase travaux

La Commune déléguée de Binic possède une pataugeoire située sur le domaine public maritime. L'ouvrage présente de nombreux dommages et devient dangereux Il a y a donc lieu d'engager une réfection de la pataugeoire (actuellement très fissurée sur le voile périphérique) en lieu et place de l'équipement existant avec les mêmes caractéristiques dimensionnelles et une amélioration du dispositif de vidange. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un prestataire suite à une délibération du conseil municipal en date du 4 février 2020 (Cabinet CETIA) et il convient d'autoriser le Maire à signer le montant des travaux.

L'estimation des travaux est de 75 000 € et les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au BP 2021 de la Commune.

La demande a été présentée en commission travaux le 14 janvier 2021.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les travaux et autorise le Maire à signer les pièces correspondantes dont le règlement de la dépense.



**Le Maire
Paul CHAUVIN**

Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 13-01-2021-CM : Effacement de réseaux rue des Fontaines : travaux SDE/ENEDIS/ORANGE

Suite à la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'énergie a fait procéder à une étude complémentaire (pas simplement la partie basse de la voie) d'effacement des réseaux et de renouvellement de l'éclairage public rue des Fontaines, rue des écoles... ENEDIS et ORANGE ont fait de même. La délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2018 nécessite d'être reprise avec des montants de travaux réactualisés du fait d'un périmètre travaux plus conséquent avec un distinguo tranche ferme et tranche optionnelle.

L'estimatif de l'étude du SDE de janvier 2021 (tranche ferme et optionnelle) est le suivant :

	Devis / Estimatif	Part commune Base devis SDE	Estimation Dépenses SDE et concessionnaire
Eclairage Public	Estimatif SDE	35 870,38 €	59 600,00 €
Téléphone GC	Estimatif SDE	44 300,00 €	44 300,00 €
ORANGE	Estimatif PS (devis ORANGE)	14 400,00 €	14 000,00 €
ENEDIS	Estimatif ENEDIS	84 955,00 €	84 955,00 €
	TOTAL	179 525, 38 € Part commune	

La demande a été présentée en commission des travaux le 14/01/2021 et la dépense sera inscrite au BP 2021 du budget Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à valider les travaux et autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement de l'éclairage public (tranche ferme et optionnelle) concernant l'aménagement EP rues des Fontaines /du Tertre / des Écoles à Binic – Etables-sur-Mer pour un montant de 59 600 € (coût total des travaux majoré de 8% des frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la commune sera de 35 870,38 €.

Notre Commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

- Approuve le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques concernant l'effacement du réseau téléphonique (tranche ferme et optionnelle) présenté par le SDE pour un montant estimatif de 44 300 € (coût total des travaux majoré de 8% des frais d'ingénierie).

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la commune sera de 44 300€.

Notre commune ayant transférée la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Orange et ENEDIS sont maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturés à la commune selon des conventions particulières passées avec les 2 organismes.

Les Crédits nécessaires seront pourvus au BP 2021 du budget Commune.

Le Maire
Paul CHAUVIN



Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 14-01-2021-CM : Raccordement du lotissement de la Ville Durand : fonds de concours et convention Commune/SBAA

Une autorisation de lotir (les Villas du Manoir, 9 lots) a été accordée en mai 2020 rue de la Ville Durand et nécessite un renforcement des réseaux eau potable et assainissement collectif sur le réseau de la rue de l'Étang (cette rue est actuellement en ANC (assainissement non collectif)).

Dans le cadre de son étude SBAA propose à la collectivité un conventionnement avec l'application du principe du fonds de concours 50% à charge de la commune pour l'assainissement et 42% au titre de l'eau potable.

Le tableau des travaux et participations financières se présentent ainsi :

Réseaux Humides	MONTANT TOTAL HT	SBAA		COMMUNE	
		Montant € HT	Part SBAA €	Montant € HT	Part Commune €
Eau Potable (Renforcement) dn110	51 879,17 €	30 089,92 €	30 089,92 €	21 789,25 €	21 789,25 €
Assainissement Création Eu Collectif	75 301,75 €	37 650,88 €	37 650,88 €	37 650,88 €	37 650,88 €
TOTAL	127 180,93 €	67 740,80 €	67 740,80 €	59 440,13 €	59 440,13 €

Saint-Brieuc Armor Agglomération propose à la collectivité un conventionnement et la Commune procédera au versement de sa participation sous la forme d'un versement unique sur la base du coût HT constaté après réception des travaux.

Saint-Brieuc Armor Agglomération adressera à la Commune une demande de versement accompagnée d'un décompte général définitif.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021 de la Commune.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention et autorise le Maire à signer les actes correspondants dont le règlement des dépenses.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



**PJ : Convention de fonds de concours EU/EP
SBAA / Commune de Binic – Etables-sur-Mer**

Date de convocation :
27 janvier 2021
Date d'affichage des délibérations :
09 février 2021

Délibération du conseil municipal de la séance du 03 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle des Loisirs sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoint, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33



Délibération N° 15-01-2021-CM : Demande de classement de l'Office du Tourisme en catégorie 1 :

La réforme du classement des offices de tourisme, portée par l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 fixant les critères de classement des offices de tourisme.

Le classement reste une démarche volontaire.

Les offices de tourisme sont encouragés à se faire classer pour mieux affirmer leur rôle dans les destinations touristiques grâce à l'effet structurant qui peut en résulter au plan local.

Le Maire adresse au Préfet le dossier de demande accompagné de la délibération de la collectivité territoriale sollicitant le classement. La délibération est prise sur proposition de l'office de tourisme lequel constitue le dossier de demande de classement.

Ce dernier est prononcé par arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans au vu des éléments du dossier. Il expire automatiquement si son renouvellement n'est pas demandé.

L'Office de Tourisme classé devra signaler son classement par un affichage visible destiné à informer la clientèle touristique sur les engagements correspondants à sa catégorie.

Par délibération du 11/07/2017, le Conseil Municipal a sollicité le classement de l'Office du Tourisme en catégorie 3.

Considérant que le dossier monté par l'Office du Tourisme pour la catégorie 1 est finalisé et conforme à l'objectif recherché.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal, sur proposition de l'Office de Tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le Département,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter, auprès du Préfet, le classement de l'Office de Tourisme en catégorie I.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**

